

Tarifs mensuels 2023

CCN Sports-loisirs (conception, fabrication, services et commerce des articles de sport et équipements de loisirs)

Pour l'entreprise

Adhésion collective et obligatoire pour le salarié au régime de base

Au minimum, 50 % de la cotisation du régime obligatoire est pris en charge par l'employeur.

	Essentiel		Bien-Être		Sérénité	
Régime général	0,82 %	30,06 €	1,28 %	46,92 €	1,74 %	63,79 €
Régime Alsace-Moselle	0,54 %	19,80 €	0,83 %	30,43 €	1,11 %	40,69 €

Tarifs individuel (cotisation à la charge exclusive du salarié)

Adhésion facultative des ayants droit au régime de base

		Essentiel		Bien-Être		Sérénité	
Régime général	Conjoint	0,80 %	29,33 €	1,29 %	47,29 €	1,81 %	66,35 €
	Enfant	0,50 %	18,33 €	0,76 %	27,86 €	0,82 %	30,06 €
Régime Alsace-Moselle	Conjoint	0,49 %	17,96 €	0,78 %	28,59 €	1,08 %	39,59 €
	Enfant	0,31 %	11,36 €	0,46 %	16,86 €	0,49 %	17,96 €

Adhésion facultative du salarié et/ou des ayants droit aux renforts

Régime Général et Régime Alsace-Moselle

	Renfort 1 De Essentiel à Bien-Etre		Renfort 2 De Essentiel à Sérénité		Renfort 3 De Bien-Être à Sérénité	
Adulte	0,52 %	19,06 €	1,04 %	38,13 €	0,51 %	18,70 €
Enfant	0,30 %	11 €	0,36 %	13,20 €	0,06 %	2,20 €

La cotisation est exprimée en pourcentage (%) du PMSS : Plafond mensuel de la Sécurité sociale (Valeur du PMSS en 2023 = 3 666 €).

La cotisation en euros (€) est communiquée à titre indicatif et évolue en fonction du PMSS.